

## Douarnenez

# Les façades de Saint-Herlé retrouvent la lumière

L'église de Ploaré était en restauration depuis septembre 2014. Ce chantier, qui a été officiellement clos vendredi, dévoile la nouvelle clarté de la pierre.

### L'événement

« Nous venons d'admirer les façades... On se souvient dans quel état elles étaient il y a deux ans. »

Henry Masson, conservateur régional des Monuments historiques, a pu admirer vendredi les façades rénovées de l'église Saint-Herlé, dans le quartier de Ploaré.

Les résultats des travaux étaient en effet officiellement présentés par Michel Balanec, adjoint douarneniste au patrimoine, Henry Masson, et Laurent Meder, architecte chargé du chantier.

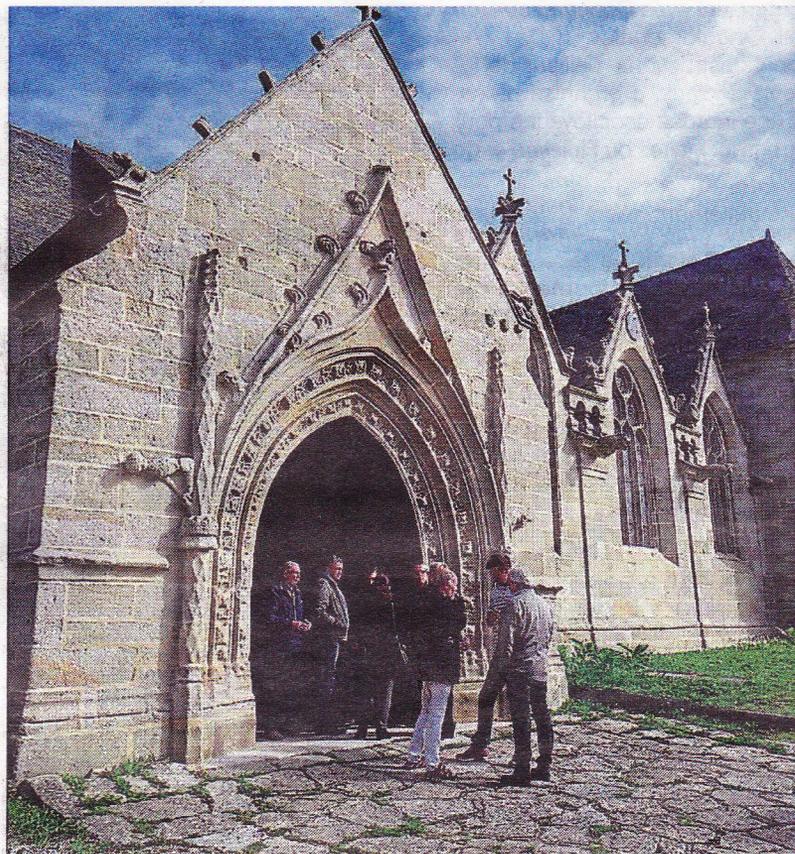
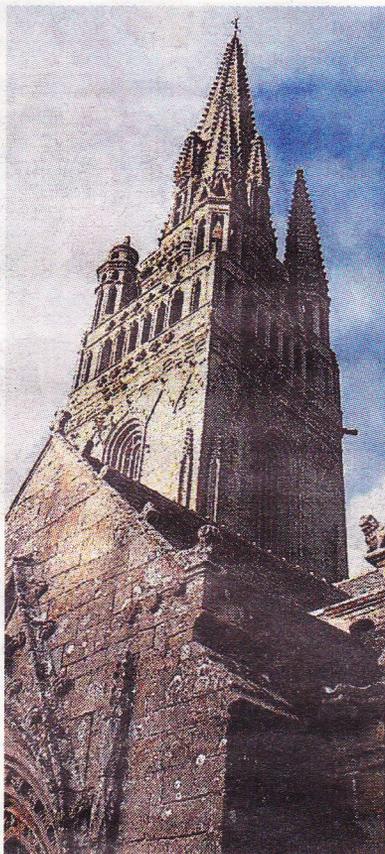
### « Dialogue nez à nez avec les gargouilles »

En septembre 2014, les façades nord, sud et est de l'église présentaient un faciès sombre, moucheté de marques végétales en tout genre.

Après deux ans de restauration, qualifiés par Laurent Meder « de dialogue nez à nez avec les gargouilles », la pierre offre au contraire une impeccable clarté.

Saint-Herlé, dont la construction a débuté en 1548, est classée monument historique depuis 1910. « Pendant longtemps, c'était l'église principale de Douarnenez, avant que la ville ne s'étende vers le port, rappelle Désiré Larnicol, curé de la paroisse. **Le Sacré-Cœur, par exemple, n'a été construit qu'au XIX<sup>e</sup> siècle.** »

Ce chantier de rénovation, initié par la Ville de Douarnenez, propriétaire de



La restauration a rendu toute sa clarté à la pierre de Saint-Herlé.

l'édifice, a coûté au total 693 000 € hors taxe. Il a reçu le concours financier de l'État (via la Direction régionale des affaires culturelles), de la Région Bretagne, du Conseil départemental du Finistère et de l'Association des

amis de Saint-Herlé.

Les travaux vont se poursuivre concernant quatre vitraux d'un bas-côté, pour un coût de 43 000 €. Une sculpture en bois représentant le Christ en croix, devenue la proie de

quelques espèces xylophages, est également rénovée, à la suite d'une délibération votée jeudi soir par le conseil municipal.

William LEC